

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le 1^{er} mars

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 23 février 2024
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT,
David BAUDOIN.

Etaient absents excusés :

Nicolas BITTARD,
Grégory TREFFOT a donné procuration à Caroline ROCHER
Marie-Christine GROLLEAU a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
Christel PERSONNE a donné procuration à Nadine FRAPPIER

Secrétaire :

M David BAUDOIN a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

20 h : Accueil de Céline AUTIN LAVAUD, secrétaire

20 h 30 :

Commune, CCAS :

-Validation compte de gestion, Vote du CA 2023, Affectation du résultat

Délibérations :

Demande Subvention Fonds Solidarité

Dissolution du SIVU CIS La Mothe-Pamproux

Validation conventions :

Scènes Nomades, + désignation d'un second représentant

Ekosentia, + désignation d'un référent, date de réunion publique

(sem 15)

Débat PADD (Projet d'Aménagement Développement Durable)

Présentation règlement cimetière

Questions diverses : Suivi dossier Trame Peleboise, réunion 14/07, Voiture
Chambard, devis convention Archives, information TRELIA (système d'alerte).

Accueil de Mme Céline AUTIN LAVAUD.

Mme la Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, Mme Céline AUTIN LAVAUD, agent administratif territorial au secrétaire de mairie, stagiaire depuis le 1^{er} janvier.

I Approbation du compte de gestion, vote du CA et Affectation du résultat :

Mme la Maire fait savoir que les comptes de gestion présentés par la trésorerie de Melle sont identiques aux comptes administratifs de la commune et du CCAS.

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à les signer.

Madame la Maire présente le CA 2023 :

A la section de fonctionnement	
En dépenses	979 479.37 €
En recettes	1 556 212.29 €
Faisant ressortir un résultat à affecter de	576 732.92 €
A la section d'investissement	
En dépenses	264 256.73 €
En recettes	309 599.49 €
Solde d'exécution positif de	45 342.76 €

Après intégration des restes à réaliser en dépenses de 70 420 €, le besoin de financement de la section d'investissement est nécessaire à hauteur de 25 077.24 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2023 du budget principal de la commune.

Vote à M-L à l'unanimité.

- Affectation du résultat :

Mme la Maire rappelle le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement constatés au compte administratif et approuvés ce jour par le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, l'affectation suivante :

Montant à affecter	576 732.92 €
- Report à nouveau créditeur (002)	551 655.68 €
- Besoin de financement (1068)	25 077.24 €

- CCAS 2022 :

Mme la Maire présente le CA 2022 :

En dépenses	1 812.48 €
En recettes	2 203.16 €

Faisant ressortir un excédent de 390.68 € à reprendre au BP 2024.

Les membres du CCAS valide à l'unanimité des présents le CA 2023 (vote à M-L).

II Délibérations :

**Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Départementale 2024*
Travaux réfection couverture école et volets roulants

Mme la Maire présente les devis relatifs à la réfection de la couverture de l'école de Prailles par l'entreprise COUVERTURE 2 SEVRIENNE pour des montants de 20914.74 € ht et de 40 934.98 € ht et de la Menuiserie Fermeture PORGE d'un montant de 11 000 €ht.
Après étude des devis, le conseil municipal valide les devis et décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de solidarité départementale de 2024.
Les travaux seront financés par la subvention au titre du Fonds de solidarité départementale 2024 et le solde par autofinancement.
Le conseil municipal charge Mme la Maire d'établir la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental.

**DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIVU CIS LA MOTHE-PAMPROUX*

La participation annuelle des communes au remboursement de l'emprunt étant terminée depuis le 15 mars 2022, le Conseil syndical, en séance du 28 juin 2023, a décidé de dissoudre le SIVU CIS La Mothe Saint-Héray-Pamproux au 30 juin 2023,
Madame la Maire informe qu'il convient désormais d'approuver la dissolution du SIVU CIS La Mothe Saint-Héray - Pamproux et les conditions de sa liquidation :

- Aucun excédent d'investissement
- Aucun résultat à répartir entre les communes adhérentes au SIVU CIS La Mothe Saint-Héray-Pamproux ; participation soldée et amortie dans son intégralité
- Aucun bien ne figurant à l'actif
- Aucun personnel ; secrétariat assuré par le personnel de la commune de La Mothe Saint-Héray

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal SIVU CIS La Mothe Saint-Héray - Pamproux
- Approuve les conditions de sa liquidation comme formulées ci-dessus

**Convention Scènes Nomades*

Mme la Maire donne lecture de la convention d'adhésion à Scènes Nomades pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette convention et délègue ses pouvoirs de signature à Mme la Maire.

Il est décidé de désigner un 1^{er} représentant ; Mme Dany BRICOU est retenue.

**Convention Ekosentia*

Mme la Maire donne lecture de la convention relative à l'inventaire des chemins ruraux de la commune de Prailles la Couarde avec la Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette convention et délègue ses pouvoirs de signature à Mme la Maire.

M Alain FRITSCH est nommé comme référent.

La date de la réunion publique est fixée au Jeudi 11 Avril à 19 h.

III Débat PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durables)

Mme la Maire rappelle que dans un 1^{er} temps, le conseil municipal avait été invité à se positionner et à hiérarchiser les enjeux identifiés dans le document intitulé « carnets

d'intention».

Cette étape importante fonde et structure le PADD. C'est sur la base de ces enjeux que sont déclinés les objectifs et les orientations d'aménagement.

Dans un second temps, un séminaire, sous forme d'ateliers pour coconstruire le scénario qualitatif, a réuni les élus du territoire.

Le PADD du PLUI H de la communauté de commune Mellois en Poitou s'appuie sur 5 grandes ambitions pour l'aménagement et l'urbanisme des 10 prochaines années.

Axe 0 : Un territoire qui s'approprie le Zéro Artificialisation Nette de la Loi Climat et Résilience

Axe 1 : un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements

Axe 2 : un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage pour offrir un cadre de vie favorable à la santé

Axe 3 : Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant

Axe 4 : un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique.

Après l'exposé, le conseil municipal prend acte d'avoir débattu mais retient que ce ne sont que des principes énoncés sans avoir connaissance des finances nécessaires.

Il rappelle le fait des « dents creuses » et l'exclusion des petits villages.

IV Règlement cimetière

Mme la Maire fait savoir qu'elle va faire parvenir le règlement du cimetière, à tous, une fois repris, pour approbation.

V Questions diverses

**Trame Peleboise :*

L'ADEME a fait parvenir sa feuille de route :

- comment valoriser l'écotourisme à la Maison Peleboise
- comment mettre en valeur le patrimoine communal
- choisir plusieurs dossiers à travailler : l'aspect général, les produits à valeur environnementale, les produits locaux...

La prochaine réunion de travail est prévue le 11 mars à 10 h à la Maison Peleboise avec l'ADEM, le CAUE, le SIEDS, le CRER, l'Office du tourisme du Pays Mellois.

**14 juillet :*

La 1^{ère} réunion aura lieu le 9 avril à 17 h 30.

**Voiture M Chambard :*

Mme la maire fait savoir qu'elle a pris contact avec M Chambard pour déplacer sa voiture. Une réponse de sa part est en attente.

**Convention Archives :*

Mme la maire fait savoir que le devis pour la gestion des archives de La Couarde établi par la Communauté de communes Mellois en Poitou s'élève à 9000 €.

Mme la maire rappelle que la commune adhère au service Archives du Centre de Gestion qui propose comme type d'intervention : la sensibilisation du personnel de la collectivité à la gestion courante des archives. Elle fait savoir qu'une intervention de l'archiviste en vue

d'estimer les besoins et la durée de la mission aura lieu le 12 mars après-midi.

**Impasse de la Mare :*

Mme la Maire fait savoir que le nouveau propriétaire M Archassal a demandé un bornage de sa propriété.

Suite à la venue du géomètre, il est proposé de céder 25 m² de l'impasse du la mare le long de sa propriété, avec partage des frais de notaire entre la commune et M Archassal.

La seconde partie de 112 m², qui jouxte la parcelle de Mme Fournier, devra rester au nom de la commune pour cause d'implantation d'un poteau électrique au fond de l'impasse

**Tables salle des fêtes :*

M MECHIN fait savoir qu'il fait établir des devis de remplacements des tables de la salle des fêtes de Prailles.

**Effectifs scolaires :*

Mme la Maire fait savoir qu'un risque de fermeture d'une classe sur le RPI est pressenti, la limite du seuil de 25 élèves par classe étant atteint.

**Dispositif d'alertes : TRELA*

Mme la Maire fait savoir qu'une formation a été faite pour la mise en place du dispositif d'alertes TERLA.

Il est maintenant nécessaire d'obtenir les autorisations personnelles de toutes les personnes qui acceptent d'être alertées de dangers éventuels sur la commune.

**Tapis de gym :*

Un devis de remplacement s'élève à 1240 €.

Il est d'abord décidé de nettoyer chaque tapis.

**Filière de recyclage de mégots :*

M Méchin fait savoir, que lors du salon des maires, il a rencontré deux éco-organismes AL-COME et Tchaomégot qui travaillent pour la réduction des mégots dans l'espace public.

Leur mission est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Le conseil municipal est d'accord avec la démarche et charge M Méchin d'étayer le dossier.

**Bâtiments dégradés :*

M Belaud demande s'il est possible d'évoquer les bâtiments laissés à l'abandon par leur propriétaire et potentiellement dangereux avec les pluies abondantes et les vents violents. Les risques d'écroulement existent avec l'eau pénétrante dans de vieux murs en pierre et mettent en danger la vie d'autrui.

Mme la Maire fait savoir qu'il n'est pas possible d'intervenir sur les bâtiments privés sauf si une procédure de péril est lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,